

CHARTRE D'ACCÈS DES ÉTUDIANTS AU FOYER

Le foyer de l'ENSMM est un lieu de rencontre et de partage pour les étudiants. L'école, pour mettre à disposition ces locaux, a fait signer au BDE une convention. En accédant au foyer, je certifie avoir pris connaissance de la charte suivante, et m'engage à respecter chaque point la constituant.

Je m'engage à :

- Respecter le matériel, les jeux et les locaux.
- Me référer au BDE en cas de problème.
- Respecter les gestes barrières, et les règles sanitaires en vigueur.
- Respecter les personnes présentes.
- Ne pas monter sur le bar, tables ou autre mobilier et matériel.
- Ne pas être en état d'ivresse.

J'ai bien pris connaissance que :

- Ma responsabilité civile peut être engagée en cas de problème.
- Le BDE et l'école pourront se retourner contre toute personne ayant dégradé du matériel.
- Si je ne respecte pas les consignes, les vigiles seront chargés de m'expulser du foyer, ou la police dans un second temps.

Le BDE, lui, s'engage en retour à vous fournir du matériel de prévention (Éthylotests, Préservatifs, Boules-quiés), et à rester à votre écoute.

Pour rappel, même si les événements sont organisés par des associations dont vous n'êtes pas forcément membre, votre responsabilité est engagée comme partout : vous restez responsable de vos faits et gestes.

En signant ce document, j'ai bien pris connaissance qu'en cas de non-respect des points précédents, je me verrai interdire l'accès au foyer pour une durée qui sera décidée par le BDE, ou par l'administration de l'école si cela est nécessaire. J'ai également pris connaissance que l'administration de l'école et/ou le BDE pourront se retourner contre moi dans le cas où je ne respecterais pas ces consignes.

Moi,

.....
, certifie avoir pris pleine connaissance de ce document en intégralité le/...../..... et m'engage à respecter cette charte.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »: